



DECRET N° 17.016

**PORTANT NOMINATION D'UN INSPECTEUR GENERAL
DES SERVICES JUDICIAIRES**
=====

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT

- Vu** la Constitution de la République Centrafricaine du 30 Mars 2016;
- Vu** la Loi n° 96.015 du 27 Mars 1996, portant Statut de la Magistrature de l'Ordre Judiciaire;
- Vu** la Loi n° 09.011 du 08 Août 2009, modifiant et complétant certaines dispositions de la Loi n° 97.031 du 10 Mars 1997, portant Organisation et Fonctionnement du Conseil Supérieur de la Magistrature de l'Ordre Judiciaire;
- Vu** le Décret n° 16.0218 du 30 Mars 2016, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine;
- Vu** le Décret n° 97.233 du 14 Octobre 1997, fixant les modalités d'application de la Loi n° 96.015 du 27 Mars 1996, portant Statut de la Magistrature de l'Ordre Judiciaire et ses modificatifs subséquents;
- Vu** le Décret n° 13.275 du 25 Juillet 2013, portant application de la grille indiciaire et autres avantages alloués aux Magistrats et Juges ;
- Vu** le Décret n° 16.0221 du 02 Avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

- Vu** le Décret n° 16.0222 du 11 Avril 2016, portant nomination des Membres du Gouvernement;
- Vu** le Décret n° 16.379 du 05 Novembre 2016, portant Organisation et Fonctionnement du Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme et, fixant les attributions du Ministre, Garde des Sceaux;

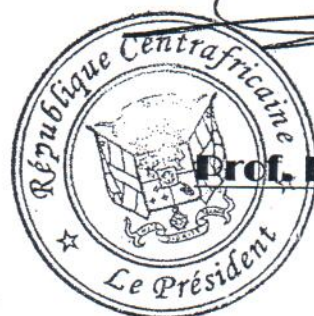
SUR PROPOSITION DU MINISTRE DE LA JUSTICE ET DES DROITS DE L'HOMME, GARDE DES SCEAUX

APRES AVIS DU CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE,

DECRETE

- Art.1^{er} :** Monsieur **Joseph BINDOUMI**, Magistrat Hors Hiérarchie, est nommé Inspecteur Général des Services Judiciaires.
- Art. 2 :** Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 12 JAN. 2017



Prof. Faustin Archange TOUADERA